30 Chemin de Fortune
64100 BAYONNE
Association Loi 1901 n° W 641006310



LAÏCITÉ

Bulletin n°15

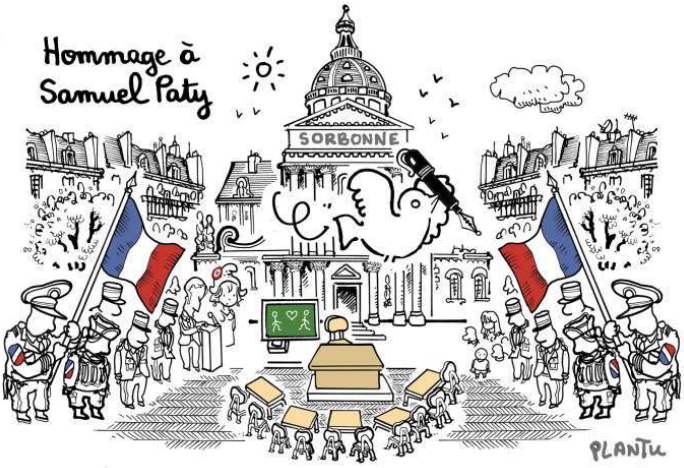



EDITORIAL



C'est dans un contexte difficile pour les défenseurs et les promoteurs de la laïcité, que cette édition N°15 paraît.

Deux dessins pour illustrer cette tragique actualité.

Vous trouverez dans cette édition, différentes approches, idées de lecture pour appréhender avec recul, l'actualité.



GENIE DE LA LAÏCITÉ

Caroline Fourest

REMIS A L'AFFICHE PAR L'EDITEUR GRASSET

Harcelée par les intégristes et leurs provocations, caricaturée et moquée dans les médias anglo-saxons, la laïcité est devenue un enjeu mondial et Harcelée par les intégristes et leurs provocations, caricaturée et moquée dans les médias anglo-saxons, la laïcité est devenue un enjeu mondial et passionnel.

On raconte n'importe quoi à son sujet. On lui fait dire aussi n'importe quoi. Il y a ceux qui voudraient la « toiletter », l'adapter à l'Islam, l'accommoder, l'ouvrir ou tout céder. Et ceux qui, au contraire, voudraient interdire le voile a la plage ou a l'universite.

« Ni capitulation, ni persécution », disait Ferdinand Buisson, un des pères de l'école laïque. C'est la ligne de ce livre.

Il répond aux faux-procès, dévoile la guerre culturelle menée par les partisans du modèle américain, retrace l'histoire de la loi de 1905 et de l'école laïque jusqu'à nos jours, éclaire les lignes de fractures, et propose un manifeste pour une politique réellement laïque, fidèle à l'esprit de la Séparation.

Lucide, limpide et indispensable, cet ouvrage défend une vision combattive et équilibrée du modèle français de laïcité, qui n'est pas un glaive, mais un bouclier..

Quatrième de couverture - Extrait -

Introduction

La laïcité passionne, soude et parfois déchire. On en débat aux terrasses des cafés en sang, au cœur de salles de rédaction sous haute protection, sur le pavé des rues menacées de tous les continents, dans toutes les familles, de toutes les religions. Comment pourrait-il en être autrement ?

Le totalitarisme qui menace le siècle se réclame de Dieu, à tout bout de champ. Sous le drapeau vert-brun de l'islamisme, il tempête, viole, esclavagise, décapite et tue aveuglément. Pas une semaine ne passe sans qu'on apprenne un attentat-suicide, un enlèvement d'écolières, un massacre à la kalachnikov ou un attentat à la bombe. En Europe, en Irak, au Nigeria, au Pakistan, au Bangladesh, en Afghanistan, en Libye, en Égypte…

Caroline Fourest



Caroline Fourest est essayiste,éditorialiste,scénariste,réalisatrice, co-fondatrice de la revue ProChoix (féministe, antiraciste et laïque) et chroniqueuse à Marianne.

Elle enseigne à Sciences-Po sur « Multiculturalisme et Universalisme ».

La plupart de ses livres sont édités en poche et ont reçu des prix : comme le Prix national de la laïcité, le Prix du livre politique, le prix Jean Zay, le Prix Aron-Condorcet, le Prix Fetkann ou le Prix Adrien Duvand de l'Académie des Sciences morales et politiques.

Blog : https:// carolinefourest.wordpress.com

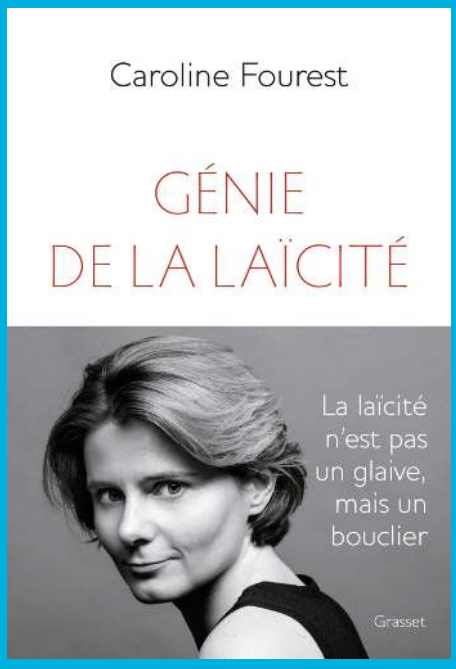

Jean-Pierre OBIN

Inspecteur général de l'Éducation nationale

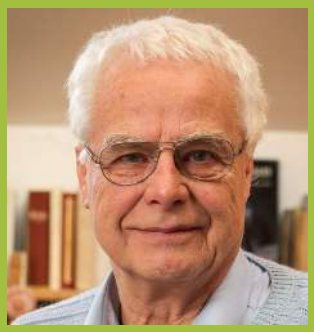

Comment on a laissé l'islamisme pénétrer l'école

Jean-Pierre OBIN

RÉSUMÉ



J'ai écrit ce livre parce que je suis attaché à la laïcité : ce principe républicain nous protège et protège nos libertés, celle de croire ou de ne pas croire, celle de pratiquer librement un culte, celle de changer de conviction, celle de critiquer les religions ou l'absence de religion et, pour les parents, celle de confier leurs enfants à l'école publique sans crainte qu'ils y soient harcelés ou endoctrinés. J'ai écrit ce livre parce que le temps presse et qu'il y a maintenant urgence à agir. » (J.-P. Obin).

Claude ARDID

journaliste et écrivain



Marika BRET

DRH à Charlie Hebdo

Membre du Comité Laïcité République



Qui veut tuer la laïcité ?

Claude ARDID & Marika BRET



Quelle société voulons-nous pour demain ? En janvier 2015, la France connaissait des attaques djihadistes de grande ampleur. La première a frappé Charlie Hebdo, précisément ciblé en tant qu'emblème de la liberté d'expression et de la laïcité. Claude Ardid, Marika Bret et Nadège Hubert, collaborateurs du journal satirique, prennent ici la plume pour remonter le fil des dérives identitaires auxquelles nous assistons en France depuis une trentaine d'années. De l'affaire du voile en 1989 à celle de la crèche Baby-Loup en 2008, sans oublier la question du burkini dans les piscines municipales, ils reviennent sur les événements qui ont conduit peu à peu à diviser le pays. Ils ont à cette fin interrogé des acteurs de terrain, des responsables politiques ainsi que des figures de la société civile, dont ils proposent le témoignage inédit et éclairant. Rappelant l'histoire et définissant les contours de la laïcité, ils partagent avec passion leur attachement rigoureux à la citoyenneté, sans distinction d'origine ou de religion, ainsi qu'aux valeurs de la République, qui protège chacun dans ses convictions en permettant de débattre, de contester et de se moquer. Un essai nécessaire à l'heure où la société doit faire des choix engageants pour le vivre-ensemble.

Ferdinand Buisson

Patrick CABANEL

Résumé

Ferdinand Buisson - Père de l'école laïque

Ferdinand Buisson, Prix Nobel de la paix en 1927, a eu une très longue carrière religieuse, pédagogique et politique. Elle a fait de lui l'un des hommes les plus importants, mais aussi les plus méconnus, de l'**histoire de la France contemporaine**. Il a dirigé l'enseignement primaire de 1879 à 1896, en menant une véritable **révolution scolaire et morale** au sein de l'**école publique**. Le pédagogue est entré ensuite en **politique**, pour prendre une part décisive dans la bataille anticléricale et pour la **Séparation de l'Eglise et de l'Etat**. Fidèle sa vie durant à ses engagements de jeunesse, une gauche aux épithètes multiples, religieuse, pédagogique, politique et pacifiste, ce **protestant** qui fut d'abord **théologien** et passa par l'expérience de la Suisse et des Etats-Unis peut être tenu pour le père de l'école laïque. quel saint se vouer ?

Extrait de l'introduction

Ferdinand Buisson : une longue vie (...) ; une très longue carrière publique de plus de soixante-cinq ans : si sa première publication, déjà remarquée, date de 1864, il obtient le **prix Nobel de la paix** en 1927 et fait l'objet d'une grande cérémonie d'hommage au Trocadéro en 1930. C'est ensuite, comme il arrive, le temps du purgatoire ; en dépit du rôle unique qu'il a joué dans la mise en place de l'**école laïque**, son nom n'a été donné qu'à 106 établissements d'enseignement, derrière Pauline Kergmard, Jean Zay, Paul Bert, Jean Macé, et surtout Jules Ferry - Pour s'en tenir aux pédagogues ou ministres de l'Instruction publique. Peut-être son nom même, dans sa "banalité" végétale, a-t-il joué dans cet oubli, après s'être prêté à de faciles jeux de mots, notamment dans ***Les Nuées*** (1907), une pièce satirique du maurrassien Maurice Pujo, qui le fait apparaître sous les espèces de Ferdinand Brousaille, l'animateur d'une union hétéroclite et cosmopolite, en partie juive, de moralistes bavards. Il y a eu longtemps autour de l'énigmatique Buisson, sans vrai visage, sans poste ministériel en dépit d'une féconde carrière politique dans la seconde partie de sa vie, un halo de grisaille : son renom ou son allure de pasteur, sa passion pour les querelles théologiques au sein du protestantisme, qui sont incompréhensibles dans la culture française ; sa définition trop subtile, pour cette même culture, d'une "**foi laïque**" ; son appartenance à un centre gauche "radical" trop vite vieilli ; son office obscur (en apparence) de directeur de l'enseignement primaire, dans l'ombre de ministres flamboyants, un Ferry, un Bert, voire un Bourgeois : tout à concouru à vêtir de silence, d'ennui et d'oubli ce personnage emblématique d'une Troisième République parfois ensevelie sous les mêmes attributs dans la mémoire nationale …"

Patrick CABANEL



Patrick Cabanel, né le 22 février 1961 à Alès, est un historien français, directeur d'études à l'École pratique des hautes études, titulaire de la chaire Histoire et sociologie des protestantismes.

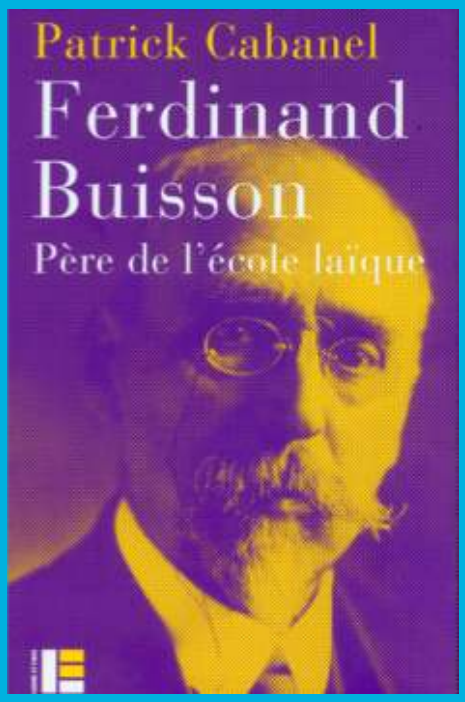





Page HISTOIRE

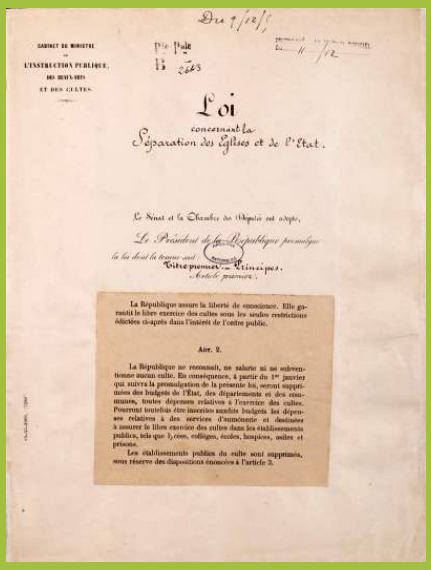

Loi
concernant la
Séparation des Églises et de l'État.

La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.

Art. 2.

La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. En conséquence, à partir du 1er janvier qui suivra la promulgation de la présente loi, seront supprimés des budgets de l'État, des départements et des communes, toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes. Pourront toutefois être inscrites auxdits budgets les dépenses relatives à des services d'aumônerie et destinées à assurer le libre exercice des cultes dans les établissements publics, tels que lycées, collèges, écoles, hospices, asiles et prisons.

Les établissements publics du culte sont supprimés, sous réserve des dispositions énoncées à l'article 3.

21 février 1795 : une première séparation des Églises et de l'État

Dès le début de la Révolution, l'Assemblée constituante décrète la nationalisation des biens du clergé et adopte la *« Constitution civile du Clergé »*. Celle-ci abroge le Concordat conclu en 1516 entre le roi François 1er et la papauté. En 1792, le mouvement de *« déchristianisation »* est pleinement enclenché. Et le calendrier républicain est décrété : la France ne prend plus comme point de départ la naissance du Christ, mais celle de la République, le 22 septembre 1792, dite de *« l'An I de la République »*. Après la chute de Robespierre et dans l'espoir de réconcilier les Français entre eux, un décret de la Convention du 21 février 1795 rétablit la liberté des cultes, et entérine la séparation des Églises et de l'État, stipulant : *« La République ne salarie aucun culte. »*

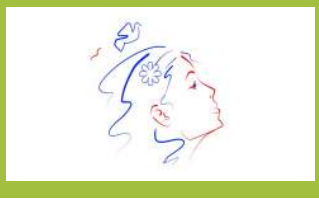

1905 : la République devient laïque

Le vote de la loi du 9 décembre 1905 sur la séparation des Églises et de l'État constitue alors un tournant majeur, puisqu'elle met fin au régime concordataire en vigueur depuis un peu plus d'un siècle.

Si la politique de laïcisation est amorcée depuis la « guerre scolaire » des années 1880, la loi de 1905 en est le point d'orgue. Le 6 juillet, le député républicain-socialiste Aristide Briand, rapporteur de la loi et orateur hors pair, réussit à la faire adopter à la Chambre des députés par 328 voix contre 221.

Promulguée le 9 juillet 1905, la loi, considérée comme un des grands textes de la IIIe République, tient pour l'essentiel dans ses deux premiers articles. Article 1er : ***« La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes. »*** Article 2 : ***« La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. »***

Sous le Concordat de 1801, l'État reconnaissait quatre cultes (catholique, réformé, luthérien, israélite) qui étaient organisés dans le cadre du droit public. L'État payait les ministres du culte et participait à leur désignation, ainsi qu'à la détermination des circonscriptions religieuses. Avec la loi du 9 juillet 1905, la France devient un État laïc : la République ne reconnaît plus aucun culte, et il n'est plus question que tel ou tel culte bénéficie de fonds publics, à l'exception *« des dépenses relatives à l'exercice de certains services d'aumôneries destinées à assurer le libre exercice des cultes dans les établissements publics »*.

Les deux principes de la laïcité

La laïcité telle qu'elle est définie par la loi de 1905 repose sur deux principes majeurs : le régime de séparation, qui soumet les cultes à un régime de droit privé (il n'y a ni religion d'État, ni cultes reconnus et financés par l'État) ; la reconnaissance de la liberté en matière religieuse et son corollaire, la neutralité de l'État face à toutes les religions et à toutes les croyances.

La laïcité devient un principe à valeur constitutionnelle

Dès la promulgation de la loi de 1905, l'Église catholique refuse sa mise en œuvre, craignant notamment la création d'associations cultuelles diverses, échappant à sa hiérarchie. Un accord entre l'État français et l'Église catholique intervient cependant en 1923, et en 1945, la hiérarchie catholique accepte et reconnaît la laïcité.

L'année suivante, le 27 octobre 1946, la laïcité devient un principe à valeur constitutionnelle dans la Constitution de la IVe République, qui qualifie la France de ***« République laïque »*** et précise que ***« l'organisation de l'enseignement public, gratuit et laïc à tous les degrés est un devoir de l'État »***.

La Constitution de la Ve République du 4 octobre 1958 proclame à son tour : ***« La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. »***

Les 7 laïcités Françaises

Jean BAUBEROT



RÉSUMÉ

Référence importante pour les Français depuis la loi de séparation des Eglises et de l'Etat en 1905, la laïcité serait aujourd'hui une notion confuse recouvrant des visions divergentes, revendiquée par la gauche mais aussi par la droite et l'extrême droite. L'auteur distingue ainsi une laïcité antireligieuse, gallicane, séparatiste (stricte ou inclusive), ouverte, identitaire et concordataire.

Quatrième de couverture

Avec la loi de séparation des Églises et de l'État (1905) et son inscription dans la Constitution (1946 et 1958), la laïcité apparaît comme une référence importante en France.
Depuis le début du XXIe siècle, elle est de plus en plus invoquée, et une très grande majorité de Français affirment qu'ils y sont «attachés». La plus grande confusion règne pourtant sur le sens de ce terme. De plus, hier valeur essentielle de la gauche, elle est de plus en plus omniprésente dans le discours politique de la droite et de l'extrême droite. En fait, nous explique Jean Baubérot, il n'existe pas de «modèle français» unique de laïcité mais des visions divergentes qui s'affrontent dans un rapport de forces toujours évolutif. Ainsi le contenu de la loi de 1905 a représenté un enjeu entre quatre conceptions différentes de la laïcité. Celles-ci ont subsisté en s'adaptant, alors que trois «nouvelles laïcités» ont apparu.

Ces sept laïcités, l'auteur nous les décrit en les qualifiant : laïcité antireligieuse, laïcité gallicane, laïcité séparatiste stricte, laïcité séparatiste inclusive, laïcité ouverte, laïcité identitaire et laïcité concordataire.

Pour finir, Jean Baubérot expose les mutations de la laïcité depuis la fin du XIXe siècle et propose des hypothèses sur son devenir.

Jean BAUBEROT



Jean Baubérot, né Jean-Ernest Baubérot le 26 juillet 1941 à Châteauponsac, est un historien et sociologue français, professeur émérite spécialiste de la sociologie des religions et fondateur de la sociologie de la laïcité.

